



Licenciment economique et csp

Par Nelly 85

Bonjour, je fais être licencié économique j'ai 45 ans et 24 années d'ancienneté dans l'entreprise et mon brut est de 2875 euros et je voulais savoir si je dois accepter le csp et est-ce que le dimanche fait partie des 21 jours de réflexion. Je précise je voudrais faire de l'intérim après mon licenciement merci de votre réponse